

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Séze)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON
(pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-40 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT POUR L'ABATTOIR AUPRES DE L'APTV DU FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Pour améliorer les règles de protections animales lors de l'abattage et optimiser le poste de travail, différents investissements doivent être entrepris sur l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice.

Il est nécessaire de l'équiper d'un restrainer et d'un coffret d'anesthésie muni d'une pince pour l'électronarcose.

Le montant total des investissements envisagés s'élève à 80 000€ TTC, soit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC	LEADER 80%	AUTO FINANCEMENT 20%
fournitures et pose d'un restrainer	68 000,00 €	54 400,00 €	13 600,00 €
fournitures et pose coffret anesthésique avec pince	12 000,00 €	9 600,00 €	2 400,00 €
	80 000,00 €	64 000,00 €	16 000,00 €

L'APTV, dans le cadre du programme LEADER, et le Conseil départemental de la Savoie peuvent intervenir financièrement sous forme de subvention pour l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** le projet et le plan de financement
- **SOLLICITER** les subventions, aux taux les plus élevés, du FEADER dans le cadre du programme LEADER de l'APTV et du Conseil départemental de la Savoie
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les demandes d'aide financière et tout document s'y rapportant

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

